

**Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**du 12 décembre 2019 à 19h00**

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Cateau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration* : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse  
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 7  
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

*Absente* : Mme Sophie Caron

*Absents excusés* : M Bernard Cottigny,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Mme Geneviève Fermentel

**Jeunesse-Culture - Etude préalable à la mise en place d'un contrat territoire lecture (CTL)  
financée par la DRAC.**

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Dans le cadre de ses différentes compétences : culturelle, coordination de la lecture publique, petite enfance et sociale ; la Communauté de communes Flandre Lys est à l'initiative de la mise en place de plusieurs dispositifs de sensibilisation à la lecture et de prévention de l'illettrisme.

En effet, la Communauté de communes Flandre Lys est la première intercommunalité du Nord à s'être engagée officiellement dans l'opération « Premières pages » en 2015, ce qui a permis de mener diverses actions: conférences, formations à la lecture à voix haute, tapis de lecture, prix littéraire « Tiot Loupiot » de 0 à 6 ans etc.

Une nouvelle opération « Lisons Bébé » complète, depuis octobre 2019, ces différentes initiatives.

Afin d'enrichir cette 1<sup>ère</sup> phase d'accès à la lecture (prévention) tout en diversifiant les publics cibles, la Communauté de communes Flandre Lys a souhaité renforcer son engagement pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme sur son territoire par :

- la mise en place d'un « Fonds Facile à lire », à la médiathèque de Merville mis à disposition de tous les usagers du territoire dans un espace dédié, depuis septembre 2019,

- une étude, souhaitée par la DRAC, ayant pour objectif d'établir un état des lieux et des préconisations d'actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, incluant différents partenariats (publics et privés). Cette dernière permettra également de définir la place et les missions des bibliothèques du Réseau *Esperlurette* au regard de cette thématique, mais aussi la nature de la coordination intercommunale et la question du maillage territorial local dans ces problématiques.
- la mise en place, suite aux conclusions de l'étude, d'un Contrat territoire lecture (CTL) qui permettra d'envisager un accompagnement financier de la DRAC de 90 000 à 100 000€ sur 3 ans, selon l'ambition du projet.

Pour l'étude préalable à la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), le montant de l'aide financière accordée par la DRAC Hauts de France est de 15 000€, il correspond à un taux d'aide de 48.06% du montant prévisionnel de l'action estimée donc à 31 211€ TTC.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le lancement de cette étude préalable,
- SOLLICITER officiellement la DRAC pour le financement de cette étude préalable à hauteur de 15 000€ ;
- PREVOIR les crédits au BP 2020 du budget général ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

